

tave Dubois, je pris connaissance de la procédure et donnai un avis dans lequel je me plaçai au point de vue, non de la monomanie inadmissible du vol, mais des impulsions instinctives que l'hystérie provoque et explique. Les premiers experts avaient été induits en erreur, précisément parce qu'ils cherchaient un délire qui n'existait à aucun degré; ils s'étonnaient des réponses pertinentes de la prévenue, et allaient jusqu'à voir dans sa tristesse, dans l'abattement de son attitude, et dans sa recherche de la solitude, qui contrastaient suivant eux avec l'intégrité du sommeil et de l'appétit, des preuves de simulation de la folie. Or cette jeune femme s'est formée tard et n'a jamais eu de régularité dans ses époques menstruelles, qui sont restées quelquefois supprimées pendant trois ou quatre mois. Elle a toujours été sujette à des maux de tête, à des étouffements, à des spasmes qui redoublaient au moment des règles. Son sommeil était souvent troublé par des cauchemars, par des réveils en sursaut et même par des accès de somnambulisme. Mariée à vingt et un ans, sa santé n'est pas devenue plus régulière, elle croit avoir fait une fausse couche. C'est seulement après cette époque qu'elle a commencé à se livrer au vol, sous l'influence non pas seulement d'une tentation instantanée, mais d'une obsession constante, ne pensant qu'à cela et sans cesse prête à recommencer. L'intelligence de cette jeune femme est bornée; mais elle est, au dire de son mari, d'une grande sensualité, agitée par des désirs très violents, qu'il se déclare incapable de satisfaire toujours. Je constate, en outre, des palpations très fortes avec un bruit de souffle chloro-anémique; et j'apprends qu'il y a eu dans la ligne paternelle un aliéné. Les objets volés consistaient principalement en étoffes, en effets d'habillements, en châles, enfin en nombreux vêtements d'homme. Pour moi, il n'était pas douteux que la pauvre femme ne fût un type d'hystérique sujette à des impulsions morbides et n'ayant agi que sous l'influence d'une perversion des instincts et de la volonté. Mais je ne pus faire partager cette manière de voir par les juges qui prononcèrent une condamnation, d'ailleurs minime. »

Au point de vue médico-légal, voici quels sont les principes scientifiques généraux qui, à propos de l'hystérie en général, peuvent être soutenus: 1° l'hystérie, comme on le croit si généralement, n'est point du tout une maladie causée par la continence; 2° dans l'hystérie, les facultés affectives sont troublées à des degrés divers, mais l'intelligence reste intacte dans la grande majorité des cas; 3° un état hystérique de faible et même de moyenne intensité ne compromet pas la liberté morale au point de faire perdre la conscience des actes; 4° l'hystérie, élevée à une haute puissance, entraîne une atténuation de responsabilité; 5° la folie dite *folie hystérique* est une aliénation véritable et souvent dangereuse, qui ne s'observe guère que dans les établissements d'aliénés, et qui réclame nécessairement les immunités édictées par l'article 64 du code pénal.

II. — DE L'ÉPILEPSIE

La question de l'état mental des épileptiques a été traitée aux pages 189-192; je n'y reviendrai pas. L'importance absolument exceptionnelle qui s'attache à la médecine légale de l'épilepsie m'engage à résumer brièvement les grands principes généraux de ce sujet si vaste dans une série de propositions nettes et concluantes, puis à accorder un long mais nécessaire développement aux points cliniques de l'épilepsie encore les moins connus et cependant les plus fertiles en erreurs. Si, comme je l'ai déjà affirmé, toute difficulté médico-légale aboutit, en somme, à une question de diagnostic, on comprendra l'intérêt considérable et les conséquences pratiques qui devront résulter de mes opinions si convaincues sur la valeur symptomatologique de l'incontinence nocturne d'urine et sur l'épilepsie larvée.

§ 1. — Applications médico-légales générales.

L'accès incomplet, l'attaque d'épilepsie et le vertige épileptique peuvent retentir d'une façon déterminée et assez facile à reconnaître sur les facultés intellectuelles, morales et affectives.

Les caractères et les habitudes des malades, fertiles en anomalies étranges, peuvent présenter des contrastes très saisissables et se distinguer par l'imprévu et la soudaineté des impulsions.

Tout épileptique, sans être un aliéné, est volontiers un *candidat* à la folie.

Le crime non justiciable commis sous l'empire évident d'une crise épileptique entraîne l'irresponsabilité absolue.

Le malade qui a bien manifestement commis un attentat en dehors de l'attaque nerveuse est partiellement responsable; mais il a droit, d'après l'examen de son état mental, à une pénalité sensiblement atténuée et en quelque sorte proportionnelle au degré de résistance morale qui a pu être opposé.

Lorsque le crime a été froidement calculé, et qu'il porte avec lui son explication, l'auteur est responsable, surtout si les accès d'épilepsie sont rares et s'ils n'ont point encore compromis le libre jeu de l'entendement.

Lorsqu'un crime, tout à fait inexplicable et en complet désaccord avec les antécédents d'un prévenu qui n'est réputé ni épileptique ni aliéné, vient à être accompli avec une instantanéité insolite, il y a lieu de se demander et l'on doit rechercher s'il n'existerait pas des accès nocturnes et méconnus d'épilepsie.

Il importe de s'enquérir désormais si certains enfants, aux instincts pervers, méchants ou féroces, ne seraient pas quelquefois affectés d'épilepsie nocturne.

Le médecin expert, chargé de discerner l'état mental d'un épileptique, doit

s'appuyer sur les caractères et la marche des accès du délire, sur les caractères physiques et moraux des accès, et sur les caractères des actes eux-mêmes accomplis pendant ces accès.

Les actes civils qui émanent des épileptiques non sequestrés, et qui ont été consentis en dehors de toute crise nerveuse, de tout accès d'égarement mental, doivent le plus habituellement être regardés comme valables.

Il y a lieu de rechercher si les enfants épileptiques ne sont pas plus particulièrement exposés à des sévices, à de lâches brutalités ou à d'odieuses attentats de la part de leurs parents ou de leurs maîtres.

§ 2. — De la valeur symptomatologique de l'incontinence nocturne d'urine, au point de vue du diagnostic médico-légal de l'épilepsie.

J'ai vu, un jour, à la prison militaire de la rue du Cherche-Midi, un jeune homme de vingt-sept ans. Il occupait une chambre d'officier et il était accusé de désertion devant l'ennemi, d'usurpation de fonctions et de port illégal de décoration. Au premier abord, une terrible pénalité lui semblait réservée ! Mais passons en revue les commémoratifs de l'observation et divers incidents de la vie si agitée du prévenu.

OBSERVATION CXXXIX. — Incontinence nocturne d'urine. — Irascibilité et exaltation par intervalles. — Abus d'absinthe en Afrique. — Démission. — Blessure à la bataille de Coulmiers. — Prétendue désertion devant l'ennemi. — Délire maniaque.

C... appartient à une famille distinguée. Il est le frère d'un jeune magistrat. Il a fait ses études au collège Sainte-Barbe et n'a jamais été un élève brillant. Il passait pour n'avoir point de mémoire. D'un caractère peu expansif, il était volontiers triste et morose, tout en ayant quelquefois des accès étranges et non justifiés d'irascibilité et de violence. A dix-huit ans, on le considérait « comme un original », et déjà depuis trois ou quatre ans, il lui arrivait environ cinq ou six fois par an d'uriner au lit. A dix-neuf ans, il a eu, dit-il, une fièvre cérébrale; il a déliré pendant deux ou trois jours et a dû être attaché, mais il s'est remis presque tout de suite. Le D^r Bucquoy lui a donné des soins à cette époque, mais cet honorable et distingué confrère n'a gardé aucun souvenir du malade.

C... entre à l'école de Saint-Cyr. Il y travaille avec zèle, se porte généralement bien, mais il continue toutefois à avoir de temps à autre ce qu'il appelle « ses faiblesses de vessie ». Au bout de deux ans, il est nommé sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie de ligne, en Afrique. Là, il se montre difficile à vivre, querelleur, grossier, insolent, insociable. Il commence à boire de l'absinthe, s'exalte par intervalles, se fait punir par son colonel, se bat en duel et se trouve bientôt dans l'impossibilité de rester à son corps. Il passe avec son grade dans un bataillon de tirailleurs algériens, continue à s'absinthiser, paraît tout d'abord s'accommoder bien mieux du caractère, des habitudes et des allures de ses nouveaux collègues, les officiers de turcos, mais éprouve ensuite de graves désagréments pour affaires de service.

Sur ces entrefaites, il remarque qu'il urine très souvent au lit, si souvent même

que, dans l'un de ses logements, on l'oblige à payer son couchage. Dans une longue marche qu'il fait dans la province de Constantine, il s'évanouit et est transporté dans un hôpital. Il y reste trois mois et on le traite pour *un coup de soleil*. De retour parmi les turcos, il a de grands ennuis, on lui suscite mille embarras et à une punition sévère que lui inflige un général, il répond par sa démission. Il quitte soudainement l'Afrique, ne prend congé de personne et arrive un beau jour dans sa famille, à la fin du mois de juin 1870.

Au moment de la déclaration de guerre, C... se demande avec inquiétude si sa position est régulière, s'il ne va pas passer pour un lâche, si sa démission a été acceptée, s'il ne pourrait pas être arrêté, et, dans le doute, il va s'engager. Il part comme simple soldat, se bat plusieurs fois autour de Metz, est fait prisonnier et est enfermé, avec une quinzaine de militaires, dans une église d'où il parvient à s'échapper.

C... s'oriente de son mieux, se cache le jour, marche la nuit, demande du pain sur sa route, et finit par arriver encore au milieu de sa famille. Mais les événements se précipitent, de nouvelles armées s'organisent en France, et, dans un moment de véritable égarement, C... écrit à Gambetta, l'informe qu'il a été nommé lieutenant devant Metz et chevalier de la Légion d'honneur et sollicite de lui un emploi de son grade. Gambetta lui envoie aussitôt une commission de lieutenant d'infanterie et le dirige sur la Loire.

A la bataille de Coulmiers, C... tombe, l'épaule gauche fracassée par une balle. Recueilli dans une ambulance et soigné un peu partout, il n'est pas guéri encore. Mais le jour s'est fait sur sa situation et l'autorité militaire a reconnu : 1° qu'il aurait dû, après son évvasion de l'église de Pont-à-Mousson, rejoindre le dépôt de son régiment, et que, ne l'ayant pas fait, il a déserté devant l'ennemi, crime prévu et puni de mort; 2° qu'il n'a pas été nommé lieutenant devant Metz; 3° qu'il n'a pas été décoré.

S'il sait s'y prendre, l'avocat de C... ne laissera pas subsister sérieusement l'inculpation de désertion devant l'ennemi. Par suite d'événements de force majeure, il y a eu une infraction aux règlements militaires, mais de là à la désertion il y a un abîme. Aux débats, ce point restera évidemment acquis.

Je vais à la prison, je cause très longuement avec C..., je lui fais raconter toute sa vie et il proteste de toutes ses forces contre l'imputation de lâcheté ou de folie. Le fait est qu'il est calme, doux, intelligent, un peu pâle et maladif en apparence, mais sincère, confiant et résigné. En un mot il s'ignore lui-même.

Pour moi, C... est épileptique. L'incontinence nocturne d'urine a une valeur symptomatologique tellement considérable, que, dans l'espèce, même en dehors de toutes les particularités psychiques qui ont traversé la vie mouvementée et chagrine du prévenu, je pourrais affirmer l'épilepsie, sans l'avoir vue. Mais, que sera-ce maintenant que je connais la prétendue fièvre cérébrale à Saint-Barbe, le prétendu coup de soleil dans la province de Constantine et tous ces détails significatifs que je viens de rapporter très brièvement? Classez-moi nosologiquement, cliniquement, ce malheureux jeune homme autre part que dans l'épilepsie? Cela n'est pas possible. Mais la difficulté est ailleurs.

Que va dire le commissaire du gouvernement près le conseil de guerre? — « J'ignorais, dira-t-il, que les « faiblesses de vessie » fussent un signe révélé

lateur de l'épilepsie et j'ignorais même que l'épilepsie pût autoriser un soldat à porter indûment l'épaulette de lieutenant et la croix de la Légion d'honneur, mais vous me dites que cela est possible et je vous crois sur parole. Comment se fait-il cependant qu'en dehors de l'épilepsie, C... n'en ait pas moins continué à porter des galons et des insignes qui, à toute heure, devaient lui rappeler une surprise inconsciente, une erreur pathologique ou un crime, de sa part, et un excès de confiance de la part de Gambetta, dans la parole d'un officier français? » — « J'affirme, répondra le médecin, que C... est atteint d'une névrose qui distend passagèrement les ressorts de son intelligence; je pense que la lettre à Gambetta a pu être écrite dans l'un de ces moments de trouble, mais je n'ai pas à apprécier les conséquences d'un acte échappé au délire. Le procès prend sa source dans une irresponsabilité acquise, mais il aboutit fatalement à une série d'actes libres et frauduleux; je le reconnais et je le déplore. Comme médecin, je constate et je retiens pour moi le point du départ, mais comme homme, j'abandonne le point d'arrivée à la sagesse du conseil. »

L'émission involontaire de l'urine n'est pas inventée ici à plaisir pour les besoins de la cause, et l'on sait combien Trousseau insistait sur la signification de ce signe important, qui, à lui seul, a souvent permis à l'illustre professeur de l'Hôtel-Dieu, de diagnostiquer l'épilepsie. « Un monsieur, rapportait-il, appartenant à une grande famille de France, vint me consulter. Il me raconta qu'un matin, il s'était éveillé avec une douleur horrible au bras et ayant uriné au lit. Les sangsues, les vésicatoires et d'autres moyens furent employés sans succès. Au bout de six mois, il consulta un chirurgien des hôpitaux, qui reconnut une luxation de l'épaule, mais les adhérences étaient telles que la réduction fut impossible. Pour moi, j'étais déjà certain que j'avais affaire à un épileptique; j'appris, en effet, qu'il avait eu plusieurs fois des évanouissements et des vertiges. Le lendemain, sa fille revint me voir et m'apprit qu'elle avait vu son père tomber dans le salon. Tout ce qui est accident nocturne doit faire songer à l'épilepsie. »

J'en reviens maintenant à C... et je dis : voilà un jeune homme dont l'épilepsie est méconnue depuis douze, treize ou quatorze ans, et ce n'est certainement que l'incontinence nocturne d'urine qui a éveillé mon attention et qui pouvait projeter quelque lumière sur une situation digne d'intérêt. Il y a donc lieu d'insister fréquemment sur le parti que l'on doit tirer de ce signe, lorsqu'on vient à le rencontrer dans le cours de certains procès étranges ou mystérieux.

Sur le vu du mémoire médico-légal que je rédigeai à cette occasion, le capitaine rapporteur près le conseil de guerre fit sortir C... de la prison militaire et le plaça en observation au Val-de-Grâce. Six ou sept semaines après, l'épilepsie ayant été constatée, une ordonnance de non-lieu intervint et C... fut rendu à sa famille¹.

1. M. Franck Chauveau, avocat distingué et membre de la chambre des députés, m'a

Ma pratique personnelle me fournit d'autres exemples analogues et d'un intérêt vraiment saisissant.

OBSERVATION CXL. — Vertiges épileptiques. — Incontinence d'urine.
Prétendues migraines¹.

En 1860, je me trouvai en consultation, rue d'Amsterdam, avec les docteurs Caffé et Tardieu auprès d'une dame âgée, menacée par des parents avides d'être pourvue d'un conseil judiciaire ou d'être frappée d'interdiction. Les apparences physiques de cette dame ne laissaient absolument rien à désirer; l'intelligence était ordinaire, sans que son niveau fût cependant au-dessous de la moyenne; la mémoire seule s'affaiblissait. Après un long interrogatoire, très concluant en faveur de l'état mental de la malade, nous songions à nous retirer, lorsqu'une personne présente à l'entretien crut devoir nous prévenir que madame X... était affectée d'une *maladie des voies urinaires*. M'emparant aussitôt de ce renseignement, je formulai des questions, et voici ce que nous apprîmes, mes confrères et moi : depuis une quinzaine d'années, madame X... était sujette à des brouillards, à de petites migraines d'une durée prodigieusement courte, de trente, quarante ou cinquante secondes, par exemple, s'accompagnant invariablement d'émission involontaire d'urine. La malade ne tombait point; elle chancelait; prenait un point d'appui contre le mur ou contre un meuble et reprenait aussitôt ses occupations. Était-elle assise et en train de tricoter, le bas et les aiguilles s'échappaient de ses doigts; elle se baissait, ramassait ces objets et s'apercevait alors que sa chemise et ses jupons étaient mouillés. D'autres fois, en se levant le matin, elle remarquait que ses draps avaient été souillés par de l'urine. Ces phénomènes étant compatibles avec la meilleure santé habituelle, madame X... ne s'en était jamais préoccupée; elle s'accusait simplement de *vieillir*.

En présence de cette révélation tardive, il fallait nécessairement appeler les choses par leur nom. Les brouillards et les petites migraines n'étaient autres que des vertiges épileptiques, et la malade avait pu méconnaître son état pendant quinze ans. La névrose n'avait point empiré; les facultés de l'intelligence s'étaient soutenues à leur degré normal; la vivacité des souvenirs seule avait périclité. Aucune mesure conservatoire n'était donc possible, et nous nous appliquâmes, dans la consultation écrite, à repousser toute éventualité judiciaire.

La conclusion de ce premier fait est facile à tirer : c'est l'émission involontaire de l'urine qui a conduit au diagnostic des vertiges épileptiques.

OBSERVATION CXLI. — Épilepsie. — Incontinence nocturne d'urine.
Démence consécutive².

En 1862, je rencontrai aux eaux de Contrexeville une dame de vingt-deux ans, exubérante de santé, qui avait accompagné dans les Vosges, un homme d'un âge mûr atteint de néphrite calculeuse. Ce dernier nous demanda, un jour, s'il serait

prévenu que C... avait été frappé, au bout d'un an, d'un accès de délire maniaque. — Qu'est devenu le malade? Je l'ignore.

1. Observation personnelle.
2. Observation personnelle.

opportun de faire boire de l'eau minérale à la personne qui voyageait avec lui, et qui, de temps à autre, éprouvait de l'incontinence d'urine. Nous ajournâmes notre réponse, et, après avoir questionné un matin madame X..., nous reçûmes d'elle cet aveu : une ou deux fois par mois, elle se réveillait avec de la céphalalgie, quelques taches ecchymotiques sur le blanc de l'œil, et ayant uriné dans son lit. Elle restait maussade généralement toute la journée, et, elle ne reprenait sa gaieté que le soir ou le lendemain. Sa langue portait les traces de nombreuses petites éraillures. L'épilepsie nocturne ne me parut point douteuse un seul instant. Je parlai d'un état nerveux probablement convulsif; je conseillai l'usage de préparations de belladone, et je prescrivis certaines mesures hygiéniques appropriées. J'en avais déjà trop dit, et l'on me sut un très mauvais gré du jugement que j'avais porté. Je n'avais plus entendu parler de cette malade, lorsque le hasard me la fit retrouver, en 1869, dans un établissement d'aliénés. Je demandai à voir les notes qui la concernaient, et, sur le registre légal, je lus sans étonnement ces mots : *épilepsie, démence, érotisme ancien. Est encore bonne musicienne.*

Aux faits qui précèdent, je pourrais encore ajouter l'exemple suivant : En mars 1870, lord*** reçut dans son salon, à Londres, un coup de pistolet, de la part d'un de ses secrétaires, qu'il venait de congédier pour causes d'inexactitude et d'irascibilité. Lord*** ne fut pas atteint et s'expliqua d'autant moins cette agression qu'il avait fait remettre quelques heures auparavant, à titre d'indemnité, une très large gratification à son ancien employé.

L'auteur de la tentative criminelle fut arrêté à Paris, au sortir d'un restaurant très renommé. Je fus officiellement chargé de l'examiner et je découvris que B.-W. F..., âgé de vingt-sept ans, urinait au lit deux ou trois fois par mois; que son père était mort à la suite d'un alcoolisme chronique et que son jeune frère s'était suicidé. Il déclara n'avoir aucun souvenir de ce qui s'était passé et se montra très heureux de n'avoir pas atteint lord*** qu'il honorait par-dessus tout!

B.-W. F... portait des traces nombreuses de morsures linguales, et je diagnostiquai une « grande probabilité d'accès nocturnes d'épilepsie ». Lorsque des agents de la police anglaise vinrent chercher ce jeune homme, ils déclarèrent que, d'après deux médecins de Londres, il serait épileptique et aurait à l'insu de lord***, reçu des soins spéciaux pour une aliénation mentale qui aurait duré cinq jours.

§ 3. — De l'épilepsie larvée et de l'épilepsie méconnue.

Il existe une catégorie d'individus qui, à des époques jusqu'à un certain point périodiques, sont susceptibles de présenter tout à coup des anomalies intellectuelles d'une durée très brève, des étrangetés de caractère, des violences de langage, des écarts de conduite ou des impulsions fâcheuses, avec ou sans troubles hallucinatoires de la vue, parfois avec une véritable *aura*, mais invariablement avec la perte absolue du souvenir de tout ce qui a pu se passer pendant ces éclipses partielles de raison, de volonté et de liberté

morale. Ces individus, qui accomplissent parfois les actes les plus inattendus, ne sont excentriques, immoraux, extravagants ou malfaisants qu'à leur heure, et chaque fois qu'ils sont repris de leur sorte d'absence, ils disent identiquement les mêmes mots, s'emportent de la même façon, profèrent les mêmes injures, commettent les mêmes actes et obéissent aux mêmes impulsions. Il y a là quelque chose comme un mécanisme à répétition, et, en face de ces retours d'une similitude uniforme, il semble, en vérité, qu'un objectif photographique ait surpris, circonscrit et immobilisé la manifestation vésanique, qu'il en reste un cliché indélébile et qu'une épreuve nouvelle soit tirée de temps en temps.

Ces individus, en dehors du début de la paralysie générale et de toute cause alcoolique — et je tiens par-dessus tout à élaguer complètement la paralysie générale et l'alcoolisme du sujet qui va nous occuper — sont fréquemment pris, dans leurs moments de trouble, du besoin automatique de marcher tout droit devant eux, sans but défini, sans direction arrêtée, et ils sont parfois loin de leur domicile ou du centre de leurs affaires, lorsqu'ils reviennent à eux; ils abandonnent aussitôt leur course inconsciente et reprennent logiquement le droit chemin. Qu'on le sache bien, ces hommes qui, à des intervalles plus ou moins éloignés, vagabondent ainsi sans le savoir, sont affectés d'épilepsie fruste ou larvée. Chez eux, la symptomatologie est inachevée et on ne retrouve que le côté intellectuel de la terrible névrose. Le vertige, l'accès incomplet et la grande attaque convulsive font défaut, ne se produisent que beaucoup plus tard ou ne se montrent jamais.

En archéologie, on dit qu'une inscription est *fruste* lorsqu'elle est en partie effacée et qu'il n'en reste qu'une ligne, qu'un mot, qu'une lettre, et même qu'un point seulement. A l'aide des signes qui ont été conservés, l'archéologue rétablit l'inscription perdue, et le numismate déchiffre une médaille altérée par le temps; eh bien, le médecin, dans certains cas donnés, doit s'emparer d'un mot de la phrase morbide et avec ce mot reconstruire la phrase tout entière. A Dublin et à Paris, Graves et Trousseau n'ont point agi autrement lorsqu'ils ont observé et décrit des pyrexies exanthémateuses sans exanthème, des catarrhes morbilleux sans éruption rubéolique, et des anasarques d'emblée sans indices scarlatins à la peau. N'a-t-on pas décrit la pellagre sans érythème et ne diagnostique-t-on pas tous les jours la goutte chez l'enfant atteint de gravelle, chez l'adolescent qui a des accès d'asthme, ou chez l'adulte sujet à des migraines? Et cependant, chez cet enfant, cet adolescent et cet adulte, la peau est nette et indolore et les articulations sont libres.

L'épilepsie fruste ou larvée ne doit pas être confondue avec l'épilepsie *méconnue*, et, à cette occasion, je veux incidemment dire quelques mots de cette dernière.

Trousseau répétait souvent ces paroles : « L'épilepsie est la maladie que l'on méconnaît le plus souvent. » Au premier abord, cette opinion peut passer pour une témérité de langage, car il paraît surprenant que l'on puisse très fréquemment commettre des erreurs à l'occasion d'une maladie en appa-